

Modèle de rescrit fiscal relatif au crédit d'impôt recherche

Ce formulaire de demande de rescrit est uniquement à destination d'une entreprise qui souhaite obtenir l'avis de l'administration sur un projet dont elle pense qu'il relève du domaine de la recherche et du développement (R&D).

Chaque demande ne doit concerner qu'un seul projet.

La demande doit intervenir au moins six mois avant la date limite de dépôt de la déclaration 2069-A-SD relative au crédit d'impôt recherche.

Pour rappel, un projet de R&D n'est pas un projet commercial en tant que tel, mais correspond à la levée d'une difficulté rencontrée lors de l'élaboration de ce projet commercial pour laquelle aucune solution n'existe. Ainsi, pour un projet commercial, il peut y avoir plusieurs projets de R&D correspondant à autant de difficultés non résolues par l'état des connaissances et pour lesquelles la société a été dans l'obligation de trouver elle-même une solution.

Demande à adresser ou à déposer :

Pour la garantie prévue à l'article L. 80 B 3° du LPF : à la direction départementale des finances publiques dont dépend le service auprès duquel l'entreprise est tenue de souscrire ses déclarations de résultats ou à la direction des grandes entreprises lorsque l'entreprise relève de la compétence de ce service.

-Pour la garantie prévue à l'article L. 80 B 3° bis du LPF :

- à la délégation régionale à la recherche et à la technologie (DRRT) dans le ressort territorial de laquelle se situe l'établissement où sera réalisé le projet de recherche, si l'entreprise entend obtenir une prise de position des services relevant du ministre de la recherche ;
- ou à l'Agence nationale de la recherche si l'entreprise entend obtenir une prise de position de celle-ci.

Il vous est demandé de joindre en annexe tout document susceptible de compléter utilement ces réponses et de joindre une version électronique de tous les documents.

Précisions : Lorsque l'entreprise entend bénéficier de la garantie prévue au 3° de l'article L. 80 B du Livre des Procédures Fiscales avec validation des montants des dépenses engagées ou à engager, il est demandé de servir, en lieu et place des tableaux et points insérés dans la présente demande (Partie relative à l'état prévisionnel des dépenses de recherche-développement), les tableaux sous format dématérialisé disponibles sur le site impot.gouv.fr.

Il est rappelé que cette validation du montant des dépenses est réservée exclusivement aux entreprises dont le chiffre d'affaires n'excède pas 1 500 000 € pour les entreprises dont le commerce principal est la vente de marchandises, d'objets, de fournitures et de denrées à emporter ou à consommer sur place ou la fourniture de logement, ou 450 000 € pour les autres entreprises, sous réserve des modalités particulières pour les entreprises appartenant à un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du Code Général des Impôts.

Identification de la société ou de l'entreprise individuelle

A. Caractéristiques générales

Nom de l'entreprise ou de la société/sigle :

Adresse :

Téléphone :

Adresse électronique :

Forme juridique :

Numéro SIREN :

Code APE :

Date de création :

Effectif salarié :

Effectif R&D (en nombre et en ETP) :

Chiffre d'affaires :

Coordonnées du service des impôts auprès duquel les déclarations de résultats sont déposées (adresse, numéro de téléphone et adresse électronique) :

B. Coordonnées de l'interlocuteur recherche et développement (R&D) au sein de l'entreprise ou de la société

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Adresse électronique :

C. L'entreprise ou la société est-elle une entreprise ou une société indépendante, une société mère ou une société filiale ?

S'il s'agit d'une société filiale, indiquer le nom de la société mère et son numéro SIREN :

D. Activités économiques de l'entreprise (activités principales et secondaires)

E. En quelle année les dépenses de R&D ont-elles été engagées pour la première fois ?

L'effort de R&D est-il cyclique, limité dans le temps ou permanent ?

Calendrier du projet, objet du présent rescrit

F. Champ d'activité de recherche

Les codes d'activité correspondant sont les suivants :

A1	Automatique	H1	Sciences médicales
A2	Électronique	H2	Sciences pharmacologiques
A3	Génie électronique	J	Sciences juridiques, sciences politiques
A4	Télécommunications	K	Sciences agronomiques et alimentaires
A5	Informatique	L	Littérature, langues, sciences de l'art, histoire, archéologie
A6	Optique	M	Mathématiques
B1	Biologie	O	Océan, atmosphère, Terre, environnement naturel
B2	Botanique	P	Physique fondamentale
C	Chimie	R	Philosophie, psychologie, sciences de l'éducation, information et communication
E	Économie, sciences de la gestion	S	Sociologie, démographie, ethnologie, anthropologie, géographie, aménagement de l'espace
G1	Génie des matériaux	T1	Thermique
G2	Génie civil	T2	Énergétique
G3	Mécanique	T3	Génie des procédés
G4	Acoustique	Z	Études pluridisciplinaires particulières sur un pays, un continent
		Z2	Textile, habillement, cuir

G. Lieu d'exécution du projet de R&D (indiquer les coordonnées précises, si différentes du siège)

Renseignements concernant l'opération de recherche-développement (à faire rédiger par le chef de projet)

1° Présenter l'activité de la société en quelques lignes et/ou au moyen d'une plaquette et replacer les opérations de recherche-développement dans leur contexte économique et scientifique.

2° Fournir d'éventuels indicateurs témoins de l'activité de la société (avis JEI, agrément au titre du CIR, prix, distinctions, articles de presse, etc.).

3° Présenter le projet de R&D :

Contexte général, éventuelles collaborations avec d'autres entreprises (agrées ou non au titre du crédit d'impôt recherche), des laboratoires publics de recherche, autres collaborations.

Description du cycle du projet :

Le projet de R&D s'inscrit-il dans la continuité d'un programme déjà commencé dans l'entreprise ? Si oui, expliquer les avancées des connaissances souhaitées par rapport aux travaux antérieurs.

Description des travaux effectués/envisagés :

- objectifs du projet : décrire les objectifs scientifiques/techniques précis visés ;
- état de l'art : la littérature, les publications diverses, les bases de brevets, les revues techniques, etc. traitant des problèmes mentionnés pour lesquels des travaux de R&D ont été engagés (analyser les références indiquées justifiant la nécessité d'engager des travaux de R&D pour atteindre les objectifs visés) ;
- aléas, incertitudes scientifiques, verrous technologiques : problèmes techniques et scientifiques à résoudre. Argumenter en quoi l'état de l'art précédemment analysé ne permettait pas de les résoudre.

Travaux R&D réalisés/prévus, démarche expérimentale :

1. Présenter les grands principes de la solution proposée/envisagée ;
2. Identifier, les différentes phases de chaque projet : spécifications, bibliographie, simulations, maquettage, tests, etc. (cette liste est donnée à titre d'exemple, chaque entreprise peut avoir sa propre méthode) ;
3. Décrire les développements réalisés/envisagés, les modélisations à titre probatoire, les simulations, les essais, les prototypes « Recherche », les méthodes et les moyens (qui seront) mis en œuvre ;
4. Expliquer en quoi ces travaux ne relèvent pas d'un savoir commun à la profession en faisant référence à l'analyse de l'état de l'art déjà mentionnée.

Indicateurs de R&D réalisés/prévus : Brevets, publications scientifiques, participation à des projets européens ou ANR, contrats CIFRE, rapports ou présentations internes, etc.

Acquisition des connaissances (de l'ordre de 1 page) : résumer les contributions apportées/envisagées représentant un écart significatif par rapport à la connaissance et à la pratique généralement répandues dans le domaine considéré.

4° Présenter les réussites techniques et commerciales attendues, susceptibles d'en résulter.

État prévisionnel des dépenses de recherche-développement

1. Dotations aux amortissements

Désignation des immobilisations	Prix d'achat	Amortissement annuel	Prorata d'utilisation en R&D	Amortissement imputé en R&D
a) Immeubles, acquis neufs ou achevés à partir de 1991 :				
b) Biens autres que les immeubles :				
- biens appartenant à l'entreprise				
- biens financés par crédit-bail				

2. Dépenses de personnel (base : durée légale annuelle du temps de travail applicable)

Coûts :

Noms des personnels de R&D ^(*)	Coût horaire brut chargé	Nombre d'heures en R&D	TOTAL
.			
.			
.			
.			

(*) Chercheurs et techniciens de recherche directement et exclusivement affectés à ces opérations.

Si l'entreprise ne connaît pas encore précisément l'identité des personnels affectés au projet R&D, indiquer la nature des postes à pourvoir et les dépenses prévisionnelles correspondantes.

Qualification :

Nom	Prénom	Diplôme ^(*)	Fonctions	Antécédents en matière de R&D dans l'entreprise	Autres antécédents en matière de R&D
.					
.					
.					
.					

(*) Joindre les photocopies des diplômes et des curriculum vitae

3. Prise, maintenance et défense des brevets et certificats d'obtention végétale (nature des frais, références, coût)

4. Dotations aux amortissements de brevets et certificats d'obtention végétale à acquérir en vue de la recherche (nature, références, coût, durée d'amortissement)

5. Travaux que vous pensez confier :

- à des organismes de recherche publics, à des établissements d'enseignement supérieur délivrant un diplôme conférant un grade de master, à des établissements publics de coopération scientifique ou à des fondations de coopération scientifique : (indiquer le nom de ces organismes et joindre, le cas échéant, une copie du projet de contrat) ;

- à des fondations reconnues d'utilité publique du secteur de la recherche ou à des organismes de recherche agréés (indiquer le nom de ces organismes, joindre la décision d'agrément et, le cas échéant, une copie du projet de contrat).

6. Dépenses de veille technologie :

7. Subventions publiques ou avances remboursables à recevoir ou en cours d'examen (indiquer l'origine, la date de la demande et du versement et les montants) :

Renseignements concernant les frais de nouvelles collections des entreprises industrielles du secteur textile habillement cuir

1° Justification de l'appartenance au secteur THC.

2° Justification de la qualification d'entreprise industrielle.

3° Justification de l'élaboration d'une nouvelle collection :

- mise au point d'une nouvelle gamme de produits ;
- renouvellement à intervalle régulier des collections de produits.

4° Description des moyens (personnels, immobilisations...)

5° Justifier les travaux confiés à des stylistes ou des bureaux de style agréés (indiquer le nom et fournir si possible une copie du contrat et/ou du cahier des charges).

Fait à, le

Nom et qualité du signataire

Signature :

Sources :

- Arrêté du 28 novembre 2014 fixant le modèle des demandes d'appréciation prévues aux 3° et 3° bis de l'article L 80 B du Livre des Procédures Fiscales